L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DES ANNONCES JUDICIAIRES:—NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 1ER AVRIL 1846.

PUBLIÉ PAR
MAGNE & WEISSE.
No 81, rue de Chartres.

CONDITIONS DE L'ABEILLE.
Journal quotidien, une année d'avance............ $12
Journal de la Campagne, deux fois par semaine, une année d'avance............ $ 5
L'abonné ne pourra cesser sa souscription, sans donner avis par écrit, une semaine avant l'expiration.
ANNONCES.—Une piastre par chaque dix lignes pour chaque langue, pour la première insertion, et cinquante cents pour chaque insertion subséquente. Aucun avis ne pourra être inséré pour moins d'une piastre pour chaque langue.
LES ANNONCES qui ne devront paraître que par intervalles paieront une piastre par dix lignes, pour chaque insertion.
LES ANNONCES qui ne porteront pas la durée de l'insertion seront publiées pendant un mois, et devront être payées en conséquence de cette disposition.
Le privilége des souscripteurs aux avis est limité aux avis qui ne sortent pas de la ligne de leurs affaires commerciales.

OFFICIEL.

AVIS est par le présent donné qu'un contrat a été passé entre les soussignés et MM. Magne & Weisse, propriétaires de la gazette l'ABEILLE, pour la publication pendant l'année prochaine entière (1846) de tous les avis désignés dans l'acte du 16 mars 1843, au prix de UNE PIASTRE pour chaque cent mot, par chaque publication et dans chaque langue.
Nlle Orléans, 27 décembre 1845.
Wm. DE BUYS, Trésorier de l'Etat.
ROBT. C. NICHOLAS, Secrétaire l'Etat.

POUR LES ATTAKAPAS directement. Le beau bateau à vapeur ... marchant et tirant peu d'eau, NATHAN HALE, capitaine Edmond Castillo, recoit actuellement du fret entre les rues Conti et Bienville, et partira mercredi ... à 4 heures P. M. ... pour St. Martinville, Franklin, Nouvelle Ibérie ... et les points intermédiaires sur le Bayou Têche. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
FOLLAIN & BELLOCQ,
25, rue St. Louis.

BATEAU DE LA MALLE ENTRE LA NOUVELLE ORLEANS ET BAYOU SARA.
ARRANGEMENT POUR LE PRINTEMS ET L'ETE.
BATEAU A VAPEUR CLINTON. CAPT. BAYLY.
Conformément au contrat passé pour cette poste, à dater du 1er mars, le bateau à vapeur CLINTON partira de la Nouvelle Orléans tous les dimanches et mercredis, à 10 heures A. M. ... [illegible]
W. H. AVERY.

POUR LA BALIZE ... Le steamer MUSIC ... [illegible]
JAMES LARO...

PAQUEBOT POUR LAFOURCHE. Le steamer FAMY, capitaine A. D. ... [illegible]
BRAUD & LANDRY.

BUREAU DE REMORQUE ET D'ENTREPÔT ... [illegible]
ROBERT MURE...

PAQUEBOT POUR LA HAVANE. ... [illegible]
REYNAUD, CUCULLU & Co.

POUR NEW-YORK.—Ligne de paquets. Le paquet UNION, capitaine B. ... [illegible] ... pour le fret ou le passage, ayant de beaux aménagemens, s'adresser à bord, en face du marché aux légumes, ou à
J. W. STANTON & Co.
Encoig. Magazin et Lafayette.

POUR NEW-YORK.—Le navire ... CLIFTON, cap. J. B. Ingersoll ... [illegible]
J. E. WOODRUFF, 60 Com...

POUR BOSTON. Le navire CONSTANTINE, capitaine Simpson, partira immédiatement. S'adresser à
L. H. GALE,
93 Commune.

POUR BOSTON. Le navire ... FLICKINS ... [illegible]
RICKER & PEARSON, 60 Camp.

POUR BOSTON.—Le beau navire SUFFOLK ... [illegible]
RICKER & PEARSON.

POUR BOSTON. Le navire ... [illegible]
LEVI H. GALE, 93 Commune.

POUR BOSTON. Le navire WALDRON, capitaine Chester, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à
LEVI H. GALE, 93 Commune.

POUR PHILADELPHIE.—La goëlette ESTHER ELIZA, capitaine Clark, partira immédiatement. Pour fret ou passage, s'adresser à
RICKER & PEARSON, 60 Camp.

POUR SAVANNAH. ... [illegible]
WOOD & SIMMONS.

POUR SAVANNAH. Le beau trois-mâts COLUMBIA ... [illegible]
WOOD & SIMMONS.

POUR LE HAVRE. Le navire ... [illegible]
L. H. GALE, 93 Commune.

POUR LE HAVRE.—Le navire WALPOLE, capitaine Fletcher, partira sous peu, ayant la plus grande partie de sa cargaison engagée et étant à bord. Pour le fret de 300 balles de coton, ou passage, s'adresser à
LEVI H. GALE.
24 mars. 93, Commune.

POUR LE HAVRE.—Le navire ... CHESAPEAKE, capitaine Clarke, ayant la plus grande partie de sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour fret de 400 balles coton ou passage, s'adresser à
LEVI H. GALE.
21 mars. 93, Commune.

POUR LE HAVRE.—Le paquebot transatlantique ... ANDELLE, capitaine Gougnot, ... [illegible]
J. H. EIMER, 35 Royale.
13 mars—10.

DEMANDE—Quatre ou cinq forts nègres pour travailler ... [illegible]
EMERSON, TOURNE & Co.

F. T. BOURNOS. ... [illegible]

DEPOT DES VERITABLES FRICTION MATCHES
DE WM. A. CLARK.
Rue du Cirque No. 200, Nlle Orléans.
L. A. GUILLEMAIN, Agent.

RICHARD HAGAN—A. SIDNEY ROBERTSON, ALEX. STUART.
RICHARD HAGAN & Co.
NEGOCIANS COMMISSIONNAIRES EN GÉNÉRAL.
EN GROS ET EN DETAIL.
No. 13 Canal Street Row.

L. H. RICHARDS, IMPORTATEUR DE MARCHANDISES ... No. 33, rue de la Douane.

WILLIAM DAVIDSON & Co., AGENS EN COTON ET NÉGOCIANS COMMISSIONNAIRES, No. 81, rue du Canal, Nouvelle Orléans.

AVIS.—Conformément à avis donné par les commissaires ... de la Compagnie du Chemin de fer de Carrollton ... [illegible] ... M. A. Gordon ... [illegible]
A. GORDON, G. MUSSON,
P. CONREY Jr., WM. MURE,
E. MILLAUDON.

... [illegible] ...
MM. P. CONREY Jr., président pro tempore;
G. MUSSON, Contrôleur;
J. W. SMITH, Ingénieur en chef;
H. TURNER, Surintendant.
2649 actions ont déjà été prises, et on se propose de clore les livres aussitôt que l'on en aura placé 3000.
Les actionnaires sont informés, conformément à la section 4me de la charte de cette Compagnie, qu'en vertu d'une résolution du conseil des directeurs, ils sont appelés à faire le 6 avril prochain, entre les mains de M. G. Musson, contrôleur, un second paiement de *trois piastres par action*.
Nlle Orléans, 6 mars 1846. 10mars—1 m 3 p s

PIANOS!—AVIS AU PUBLIC.
FRED. WEIL, devant partir pour l'Europe, a l'honneur de recommander particulièrement les sieurs Conrad Bregenzer et Wm. Erfurth, comme parfaits facteurs et accordeurs de pianos. Employés chez moi et précédemment un grand nombre d'années chez les premiers facteurs de pianos à Paris, je puis garantir qu'ils donneront toute la satisfaction possible et prie mes amis et le public en général de vouloir bien leur continuer la bienveillance dont ils m'ont honoré si longtemps, persuadés que mes successeurs s'en rendront dignes. 30 mars.

CONRAD BREGENZER,
FACTEUR ET ACCORDEUR DE PIANOS,
RUE ROYALE NO. 248, ENTRE DUMAINE ET STE. ANNE.
SE référant au susdit avis, a l'honneur de prévenir le public que le Sieur Wm Erfurt restera à son établissement et remplira le même emploi qu'il a occupé si longtemps chez M. Weil. En sollicitant la faveur du public bienveillant pour tout ce qui concerne son état, C. B. n'épargnera aucun effort pour donner la même satisfaction que son prédécesseur. 30 mars—6

CHEMISES FRANCAISES.
NO. 77, ST. LOUIS, ENTRE ROYALE ET BOURBON.
MME J. HENRY, de Paris, a l'honneur d'informer MM. les fashionables de la Nouvelle Orléans que, récemment arrivée, elle vient de fonder en cette ville, un atelier uniquement destiné à la confection des chemises sur ordre et sur mesure. Munie des patrons les plus en vogue parmi le beau monde Parisien, elle espère se concilier un nombreux patronage tant par le fini du travail que par le choix de la toile et des dessins. Elle s'occupe encore de toutes sortes de broderies, mais particulièrement sur canevas, sur drap, velours et satin.
Mme Henry demande de bonnes ouvrières et elle acceptera des apprenties pour l'un et l'autre genre de travail. 3 fev—1 m

---

NOUVELLE-ORLEANS:
MERCREDI MATIN, 1ER AVRIL 1846.

POUR MAIRE:
A. D. CROSSMAN.

La SOCIÉTÉ PHILHARMONIQUE ALLEMANDE avait réuni lundi soir, malgré le mauvais tems, une fort belle assistance: les vrais dilettantis ne se laissent point arrêter par quelques gouttes de pluie. Ils ont d'ailleurs été largement récompensés de leur courage par le plaisir qu'ils ont dû goûter en entendant rendre avec tant de zèle et d'ardeur les magnifiques inspirations de Beethoven et de Weber. Les deux ouvertures de ce dernier n'étaient point nouvelles pour le public; mais elles ont causé comme d'habitude une profonde sensation, celle d'*Obéron* surtout. Elle renferme tant de fraîcheur et d'originalité, elle est d'une coupe si heureuse, d'une vivacité si entraînante, qu'elle est toujours une bonne fortune pour les amateurs.

Mais que dirons-nous de l'ouverture d'*Egmont* et de la symphonie en *ut mineur*? Nous avons éprouvé personnellement une satisfaction si profonde à entendre de nouveau ces chefs-d'œuvre d'une portée si haute et d'une conception si grandiose, que nous n'avions pas entendu depuis dix ans; nous nous sommes si bien plongé dans ces flots d'harmonie, que nous avons pour ainsi dire oublié les exécutans; nous nous sommes si bien absorbé dans notre plaisir que nous n'avons point consacré d'autre souvenir. Que dans certains moments l'ensemble de l'exécution n'ait pas été aussi irréprochable qu'on aurait pu le souhaiter, que les rentrées n'aient pas toujours eu une précision extrême, que les divers instrumens n'aient pas toujours dit avec toute la netteté désirable les mille dialogues dont abonde la symphonie, que les nuances n'aient pas été toujours parfaitement rendues, cela est possible; mais nous ne l'avons pas remarqué; nous savons seulement que nous avons éprouvé une émotion profonde, parce que le caractère général de l'œuvre nous a paru admirablement senti, parceque l'ensemble de l'exécution portait l'empreinte d'un véritable amour propre pour la musique et pour le maître, parce qu'enfin on retrouvait véritablement Beethoven. C'est un triomphe, pour la Société Philharmonique, d'être arrivé du premier coup à traduire aussi bien le plus profond de tous les compositeurs; et les dilettantis doivent lui tenir compte de ses généreux efforts. Ce premier succès est un gage de succès plus complet qu'elle obtiendra plus tard, si le public veut bien la seconder dans sa louable entreprise. Il n'y manquera pas, nous l'espérons.

Le comité de finance de la 3me municipalité a annoncé jeudi dernier que $14,593 en billets de cette municipalité avaient été brulées.

Chronique Locale.

Cour Criminelle.—L'absence de jurés a forcé cette cour à ne rien faire hier.

Jean Marie Porée, Edward Lucas et Alexis Pecaud, arrêtés pour avoir coupé du bois sur la terre de M. Chalon, ont été mis sous caution par le recorder Genois, afin de comparaître de nouveau pour être examiné. La peine stipulée par la loi pour ce délit ci-dessus mentionné varie de $5 à $500.

—Nicolo Metiore, conducteur de dray, fut chargé le 30 du mois dernier par M. Stewell de transporter au domicile de M. R. F. Harrison une chaise estimée $9; la chaise n'est jamais arrivée à sa destination; sur la plainte de M. Stewell un mandat d'arrêt a été lancé contre Metiore.

J. H. McCormick a été arrêté hier, sous l'accusation d'être entré hier, dans la boutique de John Cunningham, rue Treme, entre Douane et Bienville, et de l'avoir frappé avec un marteau. Cunningham est grièvement blessé.

La Maza a été examiné hier, devant le recorder Genois, sous l'accusation d'avoir tué Ennis le 4 mars, dans le café Brillant, au coin des rues Marais et Douane.

Il paraît que, le jour de la rixe, Ennis ayant tant du tout, Maza le frappa—mais le témoignage prouve que Maza avait été attaqué le premier. Cependant il est envoyé en Cour Criminelle.

Accident.—Tandis que le navire Lord Maidstone montait le fleuve, un mousse du bord est tombé à l'eau et s'est noyé.

—Un nègre a offert hier un bon billet de $100 à un boucher, n'en connaissant pas la valeur. Ce billet, qui est de la Banque des Farmers, de Virginie, a été remis au recorder Baldwin. Le propriétaire pourra le réclamer.

SINISTRE.—Le bateau à vapeur *Patriot*, capitaine Reed, en venant de Florence (Alabama) à la Nlle-Orléans, a sombré le 22 mars, à quatre milles au-dessus de Sandy sur la rivière Tennessee. Ce bateau avait à bord 1,100 balles de coton qui ont été en grande partie sauvées en bon état.

LEGISLATURE D'ETAT.
31 mars.

SÉNAT.—Il résulte de quelques interpellations faites hier au Sénat que le rapport du comité d'élections n'est pas encore imprimé et que par suite il lui est impossible de s'occuper aujourd'hui de l'élection contestée de St. Landry. Si ce rapport est imprimé demain on discutera la question, sinon elle viendra jeudi matin.

La Sénat adopte, après les formalités d'usage, un bill tendant à retarder d'un mois, pour cette année, la tenue des Cours de District dans les paroisses Ste Marie, St. Martin et Vermillion.

M. Richardson annonce qu'il présentera incessamment un bill autorisant M. N——— à tenir un bac sur la rivière de ——— dans la paroisse de Washington.

M. Manuel Garcia annonce qu'il présentera très prochainement un bill pourvoyant au paiement des dépenses de la Convention d'Etat.

M. Soulé, au nom du comité judiciaire, fait son rapport sur le bill organisant les cours de district de la Nouvelle Orléans. Il n'approuve pas qu'on ajoute à ce district les paroisses de Plaquemines et St Bernard par les raisons qu'il déduit. Il propose le bill du Sénat comme substitut à celui de la Chambre.

M. Adams, au nom du comité de réclamations, fait un rapport favorable sur la pétition de M. Darcy, ex-sherif de la paroisse de Terrebonne, demandant l'annullation de ses bons et de ceux de ses cautions.

M. Taylor présente une résolution chargeant le comité judiciaire de s'enquérir s'il ne conviendrait pas de modifier les lois existantes de façon à faciliter le recouvrement des dettes dues aux successions—Adopté.

Sur motion de M. Farmer, amendée par MM. Nicholas et Durant, il est décidé que le Sénat se réunira chaque jour, les samedis exceptés, à 10 heures du matin, et que l'ordre du jour sera pris à midi.

M. Scranton présente une résolution tendant à priver de leur salaire les membres qui ne seraient pas présens à l'appel nominal. Après une légère discussion à laquelle prennent part MM. Porter, Scranton, Marks, Kenner et Hunter, la résolution est étouffée sous la motion de l'ordre du jour.

On met ensuite en discussion le bill tendant à amender la Constitution, de façon à ce que les juges, l'avocat général, le secrétaire d'Etat &c soient élus par le peuple.

Après une discussion de pure forme le vote est pris sur la première section qui décide que les amendemens seront présentés suivant la Constitution, et l'adoption en est prononcée à la simple majorité des trois cinquièmes—20 oui, 4 non.

La seconde section, tendant à faire disparaître l'inhabileté des ministres du culte à siéger dans les chambres législatives, est repoussée—oui 16—non 8.

La 3e section relative à l'élection du trésorier, de l'Etat par le peuple est repoussée—18 oui, 8 non.

La 4e section tend à amender la Constitution de manière à laisser à la Législature la faculté de créer telles cours qu'elle croira convenable, outre la Cour Suprême, les cours de district et les juges de paix.

M. Allen est en faveur de cette section. Il est partisan des cours de Paroisse. Dans son opinion la Convention a commis une faute en les supprimant.—D'ailleurs il croit nécessaire de laisser à la Législature la faculté de modifier l'organisation judiciaire lorsqu'elle le croira convenable.

Le question est mise aux voix et repoussée—17 oui, 10 non.

La 5e section dispose que les juges de la Cour Suprême seront élus par le peuple au lieu d'être nommés par le Gouverneur et le Sénat.

M. Hunter demande à amender la section de manière à n'accorder que $4000 au lieu de $6,000, et $3,500 au lieu de $5,500.

M. Scott sous amende—accorde $5000 et $4,500.

M. Marks n'a eu en vue que le principe en présentant ces amendemens à la Constitution. Il a voulu voir si le Sénat est en faveur de l'élection des juges ou non. Il prie donc ses collègues de retirer ces sous-amendemens qui ne tendent qu'à entraver la passation du bill et l'adoption du grand principe qui y est contenu.

En réponse à quelques allusions de M. Marks, M. Brashear dit qu'il est en faveur de l'élection par le peuple des officiers de la paroisse; mais il ne veut point que les premiers juges de l'Etat soient nommés par élection. Le peuple, en ce cas, n'est pas à portée de bien apprécier. Ces doctrines sont démocratiques, jeffersonniennes—mais non locofocos; ce qui est bien différent. Il votera d'ailleurs contre toutes les modifications à la Constitution jusqu'à ce qu'on en ait reconnu la nécessité. La Constitution est à peine en opération, et il ne serait pas sage, suivant lui, de la changer avant qu'elle ait été éprouvée et jugée par l'expérience.

M. Marks répond qu'on doit se fier au peuple en tout et partout—qu'on a de bons juges en Mississippi, bien qu'ils soient élus par le peuple.

M. Richardson croit aussi que la meilleure manière de choisir *tous* les fonctionnaires, juges et autres, est l'élection.

M. Taylor n'est pas préparé à se prononcer sur la question; mais comme il ne s'agit que de proposer la question au peuple, il votera affirmativement.

M. Brashear explique la distinction qu'il a faite entre les fonctionnaires de paroisse et les hauts fonctionnaires judiciaires. Le peuple n'est pas plus apte à choisir des juges de la Cour Suprême que des professeurs des écoles de droit et de médecine. Pour ce qui le concerne il ne parle jamais pour faire de l'effet à l'extérieur.

M. Scranton, dit que le peuple est la source de toute sagesse. On ne veut pas qu'il soit compétent pour choisir de bons juges; mais n'a-t-il pas choisi le gouverneur et la législature? C'est le peuple qui nous a envoyés ici, et nous aurions mauvaise grâce de douter de ses habiletés à choisir convenablement ses représentans.

trois-cinquièmes de chaque chambre avant d'être soumise au peuple? Evidemment cette constitution qui est une manifestation éclatante de la volonté du peuple, a voulu, par ce moyen, élever une barrière contre l'entraînement et l'erreur d'un moment. La législature, au contraire, doit avoir soigneusement les amendemens qu'on se propose de soumettre au peuple. C'est pour elle un devoir sacré.

On fait encore un appel aux préjugés ... [illegible]

mais n'est-il pas à craindre qu'on ne cache sous ce manteau de la démocratie des passions dangereuses?

M. Parham fait remarquer qu'il s'agit seulement de proposer des amendemens au peuple. On verra plus tard s'il convient de les adopter.

M. Durant demande par amendement que l'Etat soit divisé en quatre districts judiciaires, contenant chacun, autant que possible, un nombre égal d'habitans blancs—afin que chaque district nomme un juge de la Cour Suprême. Après une longue conversation sur la position de la question, M. Soulé propose l'ajournement, vu l'extrême importance du point en discussion.

La motion d'ajournement est repoussée; 11 oui, 17 non.

M. Soulé se prononce ouvertement contre l'amendement. Il proteste contre la tactique des partisans de l'amendement qui cherchent à en amoindrir l'importance en disant qu'il s'agit seulement de le présenter au peuple. Le Sénat ne saurait, sans manquer à son devoir, s'effacer ainsi sur une question tout à fait vitale: ce serait plus qu'une lâcheté, car il y aurait violation flagrante de la constitution.

Pourquoi, en effet, la constitution exige-t-elle que ces amendemens soient adoptés par une majorité des de nature à conduire rapidement à sa perte le parti qui se trouve actuellement au pouvoir? N'est-il pas à craindre qu'on n'aille jusqu'à tout bouleverser et tout détruire sous le fallacieux prétexte de tout améliorer? Il conjure en conséquence le Sénat de se tenir en garde contre l'entraînement d'une dangereuse précipitation.

De ce que le peuple est capable de se gouverner lui-même on ne saurait en conclure qu'il soit apte à choisir ses juges; on ne saurait non plus induire de ce que le choix est fait par les élus du peuple, qu'il serait encore mieux fait par le peuple lui-même, car par la même raison le peuple devrait réunir à ses représentans le pouvoir de faire les lois pour les faire lui-même sur la place publique. Et cela, on ne tardera pas à le demander, au nom de la démocratie, au train dont vont les choses; il ne manquera pas de personnes pour pousser le peuple dans cette voie, ni d'exemples à produire pour s'y décider; et c'est ainsi que poussé de mesure en mesure, une fois entré dans cette funeste voie, on finira par détruire le meilleur, le plus rationnel de tous les gouvernements modernes, le gouvernement représentatif!

Un petit peuple qui pourrait tous les jours se réunir sur la place publique et là faire ses affaires lui-même, se trouverait bien peut-être de ce système; mais les peuples modernes sont trop grands, pour s'accommoder de ce mode de gouvernement.

Plus que beaucoup d'autres il a donné des preuves de confiance au peuple; mais il a le courage de lui dire la vérité. Le peuple sans doute peut se gouverner par lui-même, mais il ne le fait pas en réalité; car ses choix lui sont presque tous imposés par des clubs, par des coteries, par des conventions; c'est un souverain qui est mené par un très petit nombre d'intrigans.

Pour le gouverneur le peuple ne choisit pas une individualité, mais un principe; pour les législateurs, le cercle se rétrécit au point de ne plus donner que des choix de localité, d'ailleurs l'élément politique domine encore.

Mais pour les juges supérieurs comment faire? Du moment ou vous déclarerez vos juges de la Cour Suprême éligibles, il faudra ou soumettre le peuple au régime dégradant des clubs ou coteries, alors ce ne sera pas le peuple qui nommera en réalité, ou bien vous aurez une foule de candidats et alors vous serez placé dans l'alternative ou de n'avoir pas de choix ou d'avoir le choix de la minorité.

Nous ne donnons que les idées les plus saillantes du discours de M. Soulé, dont il est impossible de rendre le coloris et la verve véritablement entraînante.

La discussion est renvoyée à lundi.

CHAMBRE.—Diverses pétitions sont renvoyées au comité des réclamations.

M. Vason présente une résolution chargeant le comité judiciaire de présenter un bill allouant un salaire aux jurés appelés à servir dans toutes les Cours de l'Etat.—Adopté.

La Chambre décide qu'il sera transmis au Congrès un mémoire engageant le gouvernement général à établir une ligne de steamers entre New-York et la Nouvelle-Orléans, et une autre entre la Nouvelle-Orléans et Galveston.—Adopté.

M. Tuomey, au nom du comité des élections qui a eu à examiner s'il y avait des *defaulters* parmi les membres de la Chambre, dit que le seul membre contre lequel il y a eu des charges est M. S. S. Relf, d'Orléans; mais que ces charges ne sont pas suffisamment établies pour s'y arrêter.

M. Wiltz, au nom de la minorité du comité, présente un contre-rapport, déclarant M. Relf coupable d'avoir soustrait des valeurs appartenant à l'Hôpital de Charité. Les deux rapports seront imprimés et mis à l'ordre du jour de vendredi.

M. Tuomey, au nom du même comité, présente un bill régularisant les élections dans tout l'Etat au premier lundi de novembre.—Renvoyé à lundi.

M. Moïse, au nom du comité judiciaire, présente un bill organisant les Cours de District dans l'Etat—sauf les paroisses d'Orléans et Jefferson. Un juge par district, à $2,500.—Renvoyé à jeudi.

Le bill abolissant les jurys de police et attribuant leurs fonctions aux juges de paix, est renvoyé à l'impression et à la discussion pour mercredi.

On présente un bill astreignant les greffiers des Cours de District de la Nouvelle-Orléans, de donner caution.

Un bill dispensant de la publication des annonces légales en français dans la paroisse de Claiborne donne lieu à une assez longue discussion. M. Pilié s'opposant au bill et demandant en tout cas le renvoi au comité judiciaire, MM. Drew, Tuomey et Gilbert soutenant que la chose était inutile et que le bill devait être adopté sans difficulté. Enfin le bill est renvoyé au comité par la voix prépondérante de l'orateur.

On met en discussion le bill autorisant l'établissement de divers collèges dans l'Etat. Le Gouverneur accordera la charte. Un amendement de M. Jones contre le latin et le grec, est repoussé.

M. Pauché demande qu'on enseigne aussi le français dans ces collèges.—Adopté.

On s'occupe ensuite du bill déterminant le salaire de l'imprimeur de l'Etat.

M. Ballitt trouve le bill mauvais. On lui a assuré qu'avec ce bill l'impression coûterait à l'Etat au moins $20,000 pour cette année, et il tenait ses informations de très bonne source. Il lit le bill section par section, et trouve certains articles trop élevés, d'autres passages si obscurément rédigés qu'on peut en faire ce qu'on voudra.

M. Sandridge propose de renvoyer le bill à un comité spécial.—Adopté après une longue discussion.

La séance est levée.

CONGRES.

23 mars.—SÉNAT.—On reçoit une communication du département de la trésorerie relativement à un hôpital maritime à la Nouvelle-Orléans.—Après la réception de divers autres mémoires, M. Webster demande que le Président soit invité à donner au Sénat communication, si cela peut se concilier avec l'intérêt public, de toute la correspondance échangée entre les Etats-Unis et la Grande Bretagne, relativement à la ligne frontière, du 20 juin 1840 au 4 mars 1841.

Le Sénat s'occupe ensuite du bill relatif aux cours des Etats Unis dans la Floride; mais après une assez longue discussion il se forme en séance secrète.—On assure qu'il s'est occupé, mais sans en venir à aucun résultat, du traité entre les Etats Unis et la Belgique.

CHAMBRE.—On met en discussion le bill à l'effet de lever deux régimens de carabiniers.

M. Havalson dit que le bill n'a aucun rapport avec la situation de nos relations extérieures; mais qu'il était indispensable en état de paix. Le bill est discuté, mais la Chambre s'ajourne avant d'en avoir définitivement disposé.

KEY-WEST, 18 mars.
(Correspondance du *Charleston Mercury*.)

Dans l'affaire du navire Southport, la Cour a alloué aux sauveteurs trois mille cinq cents piastres. Ce batiment est parti hier pour la Nouvelle Orléans.

Le brick *Mary* et la cargaison, ont été évalués à $1000. Sur quoi on a alloué cinquante pour cent de sauvetage. C'est un vieux bâtiment, qui va aller, dit-on, se réparer à la Nouvelle Orléans. On présume que la cargaison sera vendue.

20 mars.—Le navire anglais *York*, capitaine Dixon, est arrivé ici hier, ayant donné sur Indian Key, et ayant été relevé par les sauveteurs qui lui ont pris environ 400 balles de coton. Il allait de la Nouvelle-Orléans à Liverpool. Peu ou point d'avaries.

On assure qu'un brick inconnu est sur Orange Key.

Nous voyons par le *Charleston Mercury*, que le jury chargé de prononcer dans l'affaire du capitaine Clapp du navire Panther, accusé d'avoir fait la traite des nègres, n'a pu s'accorder sur le verdict à rendre.

Dans la Législature du Massachusetts il s'agissait dernièrement de l'organisation d'une nouvelle commune et du nom à lui donner. Plusieurs noms avaient été mentionnés lorsqu'un membre ayant indiqué *Ashland*, il fut adopté à une immense majorité.

Le correspondant du *Baltimore American* lui écrit de Washington, que les nouvelles d'Angleterre la laissent une impression jusqu'à un certain point défavorable et que la solution de la question de l'Orégon est moins prochaine qu'on ne s'y attendait. Les lettres particulières sont encore plus explicites que les journaux; et cependant la nouvelle du refus de tout arbitrage avait été trop récemment reçue pour qu'il fût possible d'appécier le degré d'influence qu'elle doit avoir sur les esprits.

Parlant du dommage occasionné par les inondations, le *Pennsylvanian* dit que la perte occasionnée aux travaux publics s'élèvera à $35,000; aux corporations, $400,000; aux comtés, $50,000, et aux particuliers plus d'un demi million.

FEUILLETON

LES PHYSIONOMIES.

I.

Le château de la Surandière est un manoir agréable de la Creuse. Il est bâti sur une colline du haut de laquelle on découvre un pays délicieux: des bois sur le penchant des montagnes, des rochers çà et là, de l'autre côté de la vallée, et dans les prés une rivière étroite et profonde aux eaux vertes, ombragées d'aulnes, de trembles et de saules touffus; paysages charmans qu'on ne peut voir sans être pris du désir de cacher là sa vie dans l'oubli et le calme.

On dîne de bonne heure à la Surandière. Il n'est donc pas étonnant qu'à six heures du soir, par une chaude soirée de septembre, les habitans de la maison soient réunis au salon. Dans un coin, M. de Maurel perd sa première partie d'échecs contre M. le curé, joueur intrépide, hôte assidu du château.

M. de Maurel est un excellent homme qui a toujours eu le travers de croire qu'il eût fait un grand diplomate. A cause de cela sans doute, il porte toujours une haute cravate, répond par des monosyllabes ou par des sourires, à l'exemple de M. Talleyrand, et ne contredit jamais ... personne. Depuis quatre ans, M. le curé lui donne des ... d'échecs et lui laisse croire qu'il est d'une certaine force; mais devant les intimes il déclare franchement que son élève est—et sera—toujours mazette.

Devant la porte du salon, encadrée de clématites touffues, qui jettent leurs branches odorantes jusque devant le seuil, deux dames sont assises; tout en travaillant elles causent avec un jeune homme d'une trentaine d'années.

L'une d'elles est Mme Maurel, femme encore belle, qui a eu pour gardien de sa beauté une vie exempte de revers, et dont le plus vif chagrin fut de s'appeler Mme de Maurel tout court ... [illegible] ... son nom ... [illegible]

des baronnes qu'on rencontre l'hiver à Paris, quand on y va, et qu'on reçoit l'été en grande cérémonie.

Plus d'une Parisienne née envierait la grâce de sa fille, qui borde près d'elle; Laurence est promise à Philippe Méville, fils d'un vieil ami de la famille. Ce mariage, projeté pendant des années par les parens, réunira deux jeunes gens qui s'aiment, deux belles propriétés qui se touchent; il sera fait dans quelques jours. Fiancé assidu depuis plusieurs mois, Philippe a pu sans peine obtenir de s'absenter ce jour-là, pour prendre sa part d'une grande chasse, à laquelle toute la jeunesse des environs s'est donné rendez-vous. Certes, il reviendrait au grand galop de son cheval, s'il pouvait deviner les tendres regards et les intentions plus tendres de M. Croizy.

Qu'est-ce maintenant que M. Croizy? Une de ces plantes parasites de vaudeville et de roman qu'on nomme un cousin. Sa position? Une sinécure dans un ministère quelconque, quelques dettes pour le moment, et pour l'avenir, ce que dans le langage du monde on appelle des espérances.

Pendant qu'on joue et qu'on cause tranquillement, voilà que tout à coup, un grand bruit se fait entendre du côté de la grille du château; rumeur étrange de voix confuses, qui, en approchant, laisse distinguer de véritables cris. C'était un fait inouï dans cette retraite silencieuse. M. de Maurel, qui allait être échec et mat, sur une savante combinaison du curé, saisit l'occasion de s'éviter une défaite, et courut vers le jardin. Les dames, effrayées, le curé, Croizy, se précipitèrent derrière lui.

En un instant, les voix devinrent plus distinctes: A mort! qu'on l'assomme! Jetez-le à l'eau! criait-on.

Tandis que les hôtes du château, sérieusement inquiets, se dirigeaient à la hâte vers la grille, M. de Maurel en tête,—il était maire du village,—un homme, accourant au-devant d'eux put leur donner quelques renseignemens. Le procureur du roi avait fait arrêter un paysan accusé d'avoir empoisonné sa femme, morte depuis deux mois. Les gens du village ameutés, voulaient mettre en pièces le malheureux, et les gendarmes couraient risque d'emmener à la ville un cadavre au lieu d'un prisonnier.

M. de Maurel se fit apporter son écharpe, et arriva bientôt sur le théâtre de l'émeute. Le curé, bonhomme de cœur; l'avait suivi. Pendant ce temps-là, les dames se taisaient conter les détails de l'événement.

A la voix de l'autorité civile et religieuse, les paysans finirent par se disperser. Les gendarmes entrèrent dans la cour. Peu belliqueux et fort paternes,—rarement exposés à pareille corvée dans ce pays paisibles,—les braves gens étaient exténués.

Quant au prévenu, il se laissa tomber sur un siège, plus mort que vif. Avides d'émotions comme toutes les femmes, Mmes de Maurel vinrent regarder ce pauvre diable qui reprit un peu ses sens, sinon sa force et son courage, en se voyant hors de danger. La tête baissée sur la poitrine, les yeux fixés à terre, sans mouvement et sans voix, quand il osait détourner son regard oblique sur les spectateurs, c'était avec un air de reproche et de souffrance.

Lorsqu'ils furent un peu remis, prévenu et gendarmes montèrent en charrette et partirent à travers bois, pour prendre un chemin sûr.

Un événement aussi extraordinaire devait émouvoir les habitans du château. Aussi, ce fut avec beaucoup de peine que les joueurs reprirent leur partie. Les commentaires du groupe inoccupé des femmes ne tarissaient pas.

—Quelle figure repoussante! disait la mère.

—Quel œil faux! répondait la fille. Je ne puis oublier cette tête blafarde; son regard vénimeux m'effrayait.

—Il n'est pas besoin de le voir deux fois, ajoutait Mme de Maurel, pour deviner un crime aussi lâche qu'odieux. On sent qu'il n'aurait jamais osé tuer un homme en face; mais cette cruauté d'empoisonner petit à petit une pauvre femme malade, cela se lit sur son visage, comme la moquerie sur le vôtre, n'est-ce pas, Croizy?

—Merci de l'accouplement, ma chère tante. Je suis de votre avis sur l'action de ce misérable,—si misérable il y a,—mais je n'ai pas vu tant chose que vous sur sa figure.

—Vous voilà encore dans votre veine de contradiction.

—Je parle comme je pense, ma tante.

—Alors vous pensez de travers, mon neveu.

—Franchement, ma tante, je crois que vous avez regardé ce malheureux avec des yeux prévenus. Si vous l'aviez rencontré ce matin dans son champ, et qu'il vous eût ôté son bonnet, vous lui auriez dit avec plaisir: Bonjour, brave homme! Mais maintenant, ce brave homme a tué sa femme, vous dit-on, vite, votre imagination se pénètre de cette idée, et vous trouvez clairement dans une physionomie indifférente les crimes les plus noirs.

—Pourquoi ne pas dire tout de suite que sa figure respire la bonté comme celle de M. le curé?

—Je ne dis pas cela. Mais, dans ces sortes de choses, on veut toujours voir les indices de ce qu'on sait. Tenez vous me rappelez certaine histoire qui vous prouve que votre finesse est quelquefois en défaut.

Un de nos amis, de nos meilleurs, de nos plus intimes amis, a dans sa vie un crime qui doit souvent agiter ses nuits et troubler son cœur dans ses journées oisives. Eh bien! certainement, vous ne lui avez jamais soupçonné que les mœurs les plus placides, la bonté de cœur la plus martiale. Et cependant, si, racontant son action, vous vouliez étudier un peu son visage, que de fois vous pourriez saisir des traces de passion sauvage et de violence!

—Que voulez-vous dire? vous m'effrayez, en vérité, dit Mme de Maurel, mise en goût par l'événement de la soirée.

—Je ne nomme personne, c'est un secret.

—Pourquoi nous en parlez-vous, alors? fit Laurence, piquée.

—J'ai eu tort. Mais ce serait mal à moi, de révéler ce que presque tout le monde ignore.

—Eh bien, contez l'histoire et déguisez les noms.

Croizy réfléchit quelque temps en consultant sa conscience.

—Ma foi, puisque vous le désirez si vivement, je puis bien vous conter une aventure anonyme. D'ailleurs, j'ai trop de confiance en votre discrétion, pour croire que vous chercherez à la répandre. Mais vous êtes prévenues d'avance, l'histoire n'a d'intérêt que par les noms.

—Nous les devinerons.

—L'affaire s'est passée en Sicile, dit Croizy commençant son récit.

—En Sicile! interrompit Laurence. M. Philippe y est allé, il connaît votre histoire sans doute. Il nous dira ce que vous cachez si bien.

—M. Philippe doit la connaître en effet, mais il vous taira les noms, bien certainement, répondit Croizy, d'un air que les deux dames trouvèrent singulier.

—Je reprends mon récit. Un jeune Français avait accompagné son père nommé consul à Messine.

Les deux dames échangèrent un regard.

Ce jeune homme, que j'appelerai Roger, si vous le voulez bien, s'était lié d'amitié avec un noble comte sicilien, et celui-ci le prit en affection si vive, que chaque jour il le priait de se fixer dans le pays, lui promettant par son crédit une carrière brillante au service du roi Ferdinand.

Malheureusement pour le comte, le jeune homme, en attendant ses succès politiques, avait réussi à plaire à la comtesse, citée dans la ville pour sa beauté et sa vertu dédaigneuse. La liaison durait depuis quelque temps, sans que personne la soupçonnât, lorsqu'un jour Roger reçut de la comtesse un billet qui le suppliait de venir sur-le-champ au château qu'elle habitait.

—Mon mari sait tout, lui dit-elle, dès qu'elle le vit. Demain, ce soir peut-être, je serai morte, si vous n'avez le courage de m'arracher à sa vengeance.

—Puisque vous consentez à me suivre, partons, répondit le jeune homme.

Mais en ce moment la porte s'ouvrit et le comte parut.

—Défendez-moi! sauvez-moi! cria la comtesse éperdue.

—Monsieur, dit Roger, si vous faites un pas, vous êtes un homme mort.

Le comte s'avança, défiant d'un regard impassible l'ami qui l'avait trahi. Une balle l'étendit sans vie.

Je ne vous parlerai pas de tous les efforts qu'on fit pour donner à ce meurtre les apparences d'un duel. Roger resta longtemps caché à bord d'une frégate française, commandée par un lieutenant de marine, qui m'a confié l'histoire. La comtesse s'est renfermée dans un couvent. Quant à Phil . . . ., je veux dire Roger, il doit épouser prochainement une fort belle personne; mais si je suis bien informé, la comtesse serait arrivée en France pour empêcher ce mariage.

—Votre histoire est suffisamment sombre, dit Mme de Maurel d'un air contraint. Vous nous en nommerez le héros un autre jour. C'est assez d'indiscrétion pour aujourd'hui. Puis se tournant vers Laurence, qui était très émue, elle la chargea d'un ordre à donner.

Quand elle fut seule avec Croizy:

—Vous ne pouvez vous dispenser de parler maintenant. Au nom de votre mère, avouez-moi ce que j'ai compris, ce que Laurence soupçonne:—c'était Philippe, n'est-ce pas?

—Oh! ma tante, je ne l'ai pas nommé.

—C'est une mère qui vous conjure!

—Eh bien! vous l'avez dit.

—Je sais ce qui me reste à faire.

II.

La soirée s'avance et Philippe ne paraît pas. Comme il avait prévenu qu'il passerait peut-être la nuit au rendez-vous de chasse chacun gagna sa chambre et fut censé dormir. Vers dix heures, Philippe arriva, exténué, affamé. Vrai chasseur, il se dressait un façon son couvert au coin de la table de cuisine, lorsqu'on le prévint que Mme de Maurel l'attendait au salon.

—Monsieur, je voulais vous voir seule. Ce que j'ai à vous dire exige l'absence de mon mari et de ma fille. Je ne vous ferai pas de reproches, monsieur, apprenez seulement que je sais tout.

—Comment, tout! Mais qu'y a-t-il? Je ne vous comprends pas.

—Monsieur, souvenez-vous de la Sicile, lui dit-elle d'un ton solennel.

Le jeune homme tressaillit et pâlit visiblement.

—Vous devez me comprendre maintenant. Avouez que je dois m'estimer heureuse qu'une lettre m'ait appris ces faits déplorables quand il était temps encore de rompre le mariage de ma fille.

—Que dites-vous là?

—Rien qui puisse vous étonner, je pense, puisque je vous le répète, je sais tout. Maintenant, c'est à votre loyauté que je m'adresse pour suivre les mesures que je prendrai afin de motiver cette rupture. J'espère d'abord que vous voudrez bien ne pas chercher à revoir ma fille. Votre conduite sera la mienne, monsieur, et si votre délicatesse est celle que j'espère, comptez sur mon silence. Votre secret sera le nôtre.

—Que m'importe ce secret? Ce qui me navre le cœur, ce sont vos paroles que j'entends sans pouvoir me les expliquer. Non, il est impossible qu'oubliant l'amitié qui existe entre nous, l'affection profonde que j'ai pour Laurence, vous vouliez tout briser ainsi. Non, rien, rien au monde ne peut me séparer d'elle!

—Un mot, monsieur. Je vous pardonne votre exaltation, car je vous crois sincère dans les sentimens dont vous parlez; mais croyez-moi, calmez-vous, réfléchissez, et vous le comprendrez vous-même; cette rupture est nécessaire.

—Du calme! quand vous m'accablez de douleur! Et pourquoi enfin, je vous prie? pour une aventure de jeunesse! Oh! non, c'est un motif trop puéril. Mais, tenez, madame, je crains de deviner la vérité. Le vrai motif, ne serait-ce pas un autre parti qui vous convient mieux aujourd'hui, que vous voulez imposer à Laurence?....

—Dites mademoiselle, s'il vous plait.

—Ah madame! que de dureté! Je vous en supplie, vous, si bonne pour moi,—et il lui prenait doucement le bras,—rassurez-moi. Dites-moi, que ce n'est pas sérieux. Voyez tout ce que je souffre, c'est assez, n'est-ce pas, ... c'est trop pour une folie vieille de dix ans!

—Vous êtes indulgent. Trouvez bon que je ne le sois pas comme vous. Mon parti est irrévocable.

—Je le comprends maintenant, c'est un rival qui vous me donnez au moment même.... Mais songez-y donc, madame, comment voulez-vous que je voie Laurence aimée par un autre! C'est au-dessus de mes forces.... Un autre!.... mais je le tuerai.

—Très bien, monsieur, de la violence, du sang, cela ne m'étonne pas de votre part.... Laissez mon bras, je vous prie, vous me faites peur! Je ne pense pas que vous veuillez me tuer, moi aussi. Je vous avais promis le secret, mais si vous persistez, je préviens la justice.

Mme de Maurel s'éloigna, en foudroyant Philippe de son regard.

—Croizy avait raison, pensait-elle en montant dans son appartement, il a son crime sur le visage.

Philippe, consterné, marchait à grands pas, maudissant Mme de Maurel et l'accusant de folie. Au bruit de la porte qui donnait dans la salle de billard, il se retourna. Laurence parut. Elle était extrêmement pâle; mais ses traits contractés, la fermeté de son attitude, annonçaient de l'énergie.

Le jeune homme courut vers elle, mais elle recula de quelques pas.

—J'ai tout appris, monsieur, et quoique ma mère ait du vous parler, j'ai voulu moi-même vous voir pour la dernière fois.

—Et vous aussi, ma chère Laurence, et vous aussi!....

Le courage lui manqua. Les larmes vinrent à ses yeux. Il se voila la figure de ses deux mains. Un homme qui pleure est un spectacle difficile à supporter sans émotion. Laurence, attendrie, se rapprocha. Philippe, sentant ce mouvement, comprima violemment ses pleurs.

—Laurence, lui dit-il d'une voix altérée, se peut-il que vous ayez pu rompre cette vie de bonheur qui s'ouvrait devant nous? Est-ce bien vous qui venez me parler d'adieu, vous, Laurence, après tant d'affection promise! Vous qui, hier encore....Oh! non, c'est un rêve douloureux; votre cœur n'a pu changer en un jour. Ce matin, à mon départ, vous me donniez cette fleur, et ce soir, vous, Laurence, après tant d'amitié, vous avez consenti à un autre mariage!

—Eh! monsieur, il n'est pas question de cela!

—Vous me rendez l'espérance. Croyez-moi, je verrai votre mère, je la supplierai.... je lui expliquerai .... elle me comprendra....

—Ma mère ne vous écoutera pas. Et quand bien même, pensez-vous que moi j'oublie jamais que vous avez aimé.... la femme d'un autre.... en Sicile. Vous ne vous défendez plus! c'était vrai! Et le mari de cette infortunée, monsieur! Ah! je crois votre silence.... vous l'avez tué!.... il l'a tué! Vous me faites horreur.

Laurence s'enfuit.

—Ecoutez-moi, je vous en supplie! lui dit Philippe sortant de sa stupeur.

Mais la jeune fille éperdue ne pouvait plus l'entendre.

—Mon Dieu, pensa-t-il, en se frappant le front, que de chagrins pour une affaire oubliée depuis un siècle. Lettre maudite! qui donc a pu l'écrire?.... Je vais entrer chez ce bon Croizy, le seul visage ami qui me reste dans cette maison, car M. de Maurel ne voit que par les yeux de sa femme. Croizy me dira ce qui s'est passé ici aujourd'hui.

M. Croizy dormait. Philippe l'éveilla et lui conta les deux scènes qu'il venait d'essuyer.

—Ce qu'il y a de désespérant, ajoutait-il, c'est que j'ai été pris au dépourvu, c'est que quand Laurence m'a parlé de cette affaire, je n'ai ni nu, ni pu me défendre. Comment, sans brutalité, oser faire comprendre à une jeune fille qu'on aime, qu'on a pu s'attacher, fût-ce même un instant à une autre femme; qu'on s'est battu en duel avec un mari! Comment excuser ces choses à ses yeux, se fussent-elles passées il y a dix ans, à 300 lieues d'ici, même en Sicile.

—Ah ça, mon cher, vous avez donc eu vraiment une affaire en Sicile.

—Vous ne le saviez pas!

—Du tout!

Croizy fut pris d'un éclat de rire fou, qu'il étouffa sous sa couverture. Diable! se dit-il, l'affaire tourne au tragique, c'est trop sérieux.

—Mon Dieu! reprit Philippe; c'est moins que rien. Figurez-vous, mon cher ami, que pendant le consulat de mon père, j'avais vingt ans alors, je me pris d'une belle passion pour les yeux noirs d'une Napolitaine, femme d'un capitaine de vaisseau. Le mari était jaloux, presque autant que la femme était coquette. Après quelques visites, je trouvai porte fermée. Mais à un grand bal, auquel assistait toute la diplomatie, pendant que le mari avait l'honneur de reconduire à Naples quelque prince étranger, j'eus l'imprudence de danser plusieurs fois avec ma tendre Napolitaine. Des yeux ennemis veillaient sur nous. Le lendemain je recevais une provocation du mari, qui faisait me faire expier de ma vie quelques doux regards et des serremens de main. C'était un grand cher. Mon inexpérience me sauva. J'en fus quitte pour une blessure légère, mais je portai, contre toutes les règles, un coup de pointe au pauvre capitaine, et il eut quelque peine à en revenir.

Voilà, mon cher, la sotte aventure qui m'a valu les scènes de ce soir. Mais soupçonnez-vous qui a pu écrire cette lettre si sotte, et me donner je ne sais quel rôle odieux! Je m'imagine qu'elle doit venir d'une femme, quoique je ne sache laquelle; un homme n'a pas une méchanceté aussi noire, aussi lâche.

Croizy se cacha de nouveau sous sa couverture, mais cette fois il ne riait plus.

—Vous ne me dites rien, continua Philippe. Quel parti prendre, et que pensez-vous de tout cela?

—Mon! je réfléchis, et je pense que je puis vous être utile. Laissez-moi m'habiller. Je vais parler à ma tante.

Mme de Maurel veillait encore. Elle écrivait une lettre au père de Philippe, pour le prévenir de ce qui s'était passé.

—Ma chère tante, lui dit Croizy en entrant, vous me voyez désolé. J'apprends que vous vous êtes émue, outre mesure, de l'histoire que je vous ai contée ce soir.

—Je vous trouve plaisant; vous en faisiez tout à l'heure une affaire d'état, et maintenant vous en parlez comme d'une bagatelle.

Vous avez dit le vrai mot. Ce n'est que cela, une histoire faite à plaisir, à laquelle Philippe est aussi étranger....

—C'est singulier que M. Mévil vous ait choisi pour ambassadeur, et que vous ayez consenti, vous, à ce rôle ridicule. Je vous en supplie, ne parlons plus de ces choses qui me font mal. Vous le voyez, j'ai besoin d'être seule.

—Mais, ma tante, je vous affirme qu'il n'y avait pas un mot de vérité.

—Savez-vous, Croizy, qu'il faut avoir une patience d'ange pour ne pas vous prier de regagner votre chambre?

—Sur mon honneur, je vous jure que l'histoire que j'ai attribuée à Philippe est un pur roman; je le lisais ce matin même; et je ne parole ne suffit pas pour vous convaincre, je cours chercher le volume dans votre bibliothèque; je vous montre l'histoire imprimée. Vous me croirez peut-être alors?

—Et dans quel but m'auriez-vous dupée aussi indignement?

—Ma tante, dites-moi comment vous voulez que je mérite mon pardon, mais ne me traitez pas ainsi. Je me suis permis cette plaisanterie dans la chaleur de la discussion, pour avoir raison une fois contre vous; ce qui ne m'arrive pas souvent, vous le savez. Je n'en avais pas prévu les suites, et d'ailleurs j'ignorais le retour de Philippe.

—Dans ce cas, votre plaisanterie serait un mot mensonge que je ne vous pardonnerais de ma vie.

—Ah! vous êtes cruelle!

—Quant à votre but.... Mme de Maurel fixait sur Croizy un regard pénétrant, que celui-ci affronta sans sourciller. Mais si vous dites vrai en ce moment, comment expliquer l'émotion de Philippe!

Ici, Croizy raconta l'affaire de Sicile. Il supprima quelques détails, fut pressant, fit ses efforts pour être éloquent: il finit par convaincre.

—Avouez que ma vengeance serait facile en nommant à M. Philippe l'auteur de la scène qu'il a essuyée ce soir.

—Libre à vous. Vous comprenez qu'après ce qui s'est passé, je lui devrai toutes les réparations qu'il exigera.

—Priez-le de venir me trouver. Allez, malgré tout, je ne puis oublier que vous êtes mon neveu.

Philippe était dans l'anxiété.

—Votre affaire est arrangée, lui dit Croizy. Ma tante vous attend.

Mon cher ami, laissez-moi vous embrasser! s'écria le taux meurtrier, pressant Croizy dans ses bras.

III.

Le lendemain matin, Croizy était à la fenêtre du salon et fumait un cigare, causant avec M. de Maurel.

—Avez-vous remarqué la figure de ma femme et de ma fille hier soir? disait ce dernier d'un air profond. Vous n'avez rien vu, vous, mais il y avait quelque chose, quelque projet joyeux qu'elles voulaient cacher. J'ai regardé l'almanach, pour savoir si ce n'était pas ma fête. Mais bah! comprend-on ce qui se passe dans la tête des femmes. Les idées leur viennent et s'en vont comme ceci. Il chassa un nuage de fumée, et sourit d'un air fin.

Son neveu ne l'entendait pas. Il suivait d'un regard soucieux une ombrelle qui passait et repassait entre les massifs. Laurence se promenait appuyée sur les bras de Philippe.

—Je reviendrai ici, plus tard, dit Croizy entre ses dents.

—Mon cher, vous ne m'écoutez pas, reprit M. de Maurel. Vous avez ce matin la figure qu'avait Mme de Maurel hier soir. Est-ce ...

—Une nouvelle, messieurs ... celle-ci en entrant dans le salon. Le ... sur est innocent.... comme Philippe, ... à l'oreille de Croizy. C'était une histoire fabriquée; tout le monde s'en mêle. L'oncle de la défunte convoitait le bien du brave homme et l'avait dénoncé au parquet. On l'a trouvé blanc comme neige et on l'a relâché.

—Ma tante, vous avez là un brave homme, observa Croizy.

Philippe et Laurence arrivèrent suivis de l'honnête criminel, qui venait remercier le maire de son heureuse intervention.

—Ce brave Pierre, dit à son tour Philippe. Voyez un peu quelle bonne figure. Une mauvaise action a-t-elle jamais pu entrer là dedans? Et il lui frappait le front familièrement. Regardez-le, n'a-t-il pas l'air candide comme vous et moi?

Croizy ne put réprimer un sourire.

—C'est ma foi vrai! dit Mme de Maurel en riant aux éclats.

L'été suivant, les mêmes personnes étaient réunies dans le même salon. Les grands parens, le curé et Philippe faisaient une partie de whist.

Croizy était revenu. Il s'était fait donner par le ministre une de ces charmantes missions—privilége de quelques élus—qui consiste à inspecter les monumens d'un département. Depuis un mois, il n'avait inspecté que la Surandière. En ce moment, il était fort loin de la table de jeu et fort près de sa cousine, à laquelle il parlait à voix basse.

—Croizy, lui cria tout d'un coup Philippe de l'autre bout du salon avec un air de bonhomie si vous contez à ma femme une histoire de Sicile, dites-nous-la tout haut, vous contez si bien!

DESMOULINS-MOREAU.

Décédé hier soir à neuf heures, M. LAURENT CHESSÉ, âgé de cinquante ans. Ses amis et connaissances sont invités à assister à son enterrement qui aura lieu cet après-midi à cinq heures et demie précises. Le convoi partira de son ancienne demeure rue Bourbon, entre les rues Du maine et St. Philippe.

Aux Habitants de la Troisième Municipalité.

Attendu qu'une résolution a été présentée à la Chambre des Représentans de l'Etat de la Louisiane, afin d'étendre les limites du port de la Nlle Orléans jusqu'à la ligne supérieure de la ville de Lafayette; vous êtes respectueusement invités à vous trouver à l'assemblée générale de tous les citoyens (sans distinction de parti) vendredi prochain, 3 avril, à sept heures du soir, au café du Caldwell, encoignure Champs-Elysées et Victoire. L'objet de cette assemblée est de prononcer contre l'adoption de la dite résolution.

Le Courrier est prié de copier.

... [illegible]

COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS.
MARDI SOIR, 31 mars 1846.

COTON.—Arrivé depuis le 27 courant, 15779 balles. Expédié dans le même laps de temps, pour Liverpool 8,330 balles; Brême 69; Havre 9412; Havane 1020; Mexique 537; Trieste 1610; New York 2079; Boston 2315; Philadelphie 674, Baltimore 1915, Charleston 3; formant ensemble un total de 23,492 balles, et causant dans le stock une réduction de 7643 balles et laissant en mains, y compris tout ce qui se trouvait à bord de navires non encore expédiés ce jour, un stock de 189,613 balles.

ETAT DU COTON.

1845 Septembre 1er. Stock en mains...		7,556
Reçu cette semaine...	15,779	
Arrivé antérieurement...	800,371	
		816,150
		823,706
Expédié cette semaine...	23,492	
Expédié antérieurement...	614,671	
		634,093
Stock en mains ce soir 31 mars		189,613

L'effet des nouvelles d'Angleterre a été de paralyser complètement le marché. Samedi les ventes ne furent que de 500 balles, à une baisse partielle. Lundi, le marché resta très calme, et il ne se vendit que 1200 balles environ, à une baisse de ⅛c. la livre. Cette légère concession ayant encouragé quelques opérateurs français, il y a eu aujourd'hui 3,500 balles d'enlevées, ce qui porte le chiffre total des ventes à 5,200 balles depuis vendredi dernier. Le stock sur place est considérable, et le marché se ferme sans activité.

CLASSIFICATION DE LIVERPOOL.
LOUISIANE ET MISSISSIPPI.

INFERIOR	5⅜ @ 5¾
ORDINARY	6⅛ @ 6⅜
MIDDLING	6⅝ @ 6⅞
GOOD MIDDLING	7 @ 7⅛
MIDDLING FAIR	7¼ @ 7⅜
FAIR	7 @ 8⅛
GOOD FAIR	8⅛ @ 8⅜
GOOD AND FINE	9⅛ @ 00

TABAC.—La demande est assez active et les ventes des derniers jours s'élèvent à 400 boucauts, aux prix de nos cours précédens. Le stock sur place n'est pas considérable pour cette époque de l'année. Inférieur, 2 @ 2⅝; ordinaire, 2⅝ @ 3½; bon, 3½ @ 4¼, beau, 4⅜ @ 5⅛, choix, 5⅞ @ 6c. la livre.

Arrivé depuis le 27 courant, 400 boucauts. Expédié dans le même tems, pour Brême 349 boucauts; New York 99. Philadelphie 9, ensemble 578 boucauts.

ETAT DU TABAC.

1845 Septembre 1—Stock en main...		7,679
Arrivé cette semaine...	400	
Arrivé antérieurement...	17418	
		17,887
		25,559
Expédié cette semaine...	578	
Expédié antérieurement...	16,234	
		16,812
Stock en mains, ce soir 31 mars...		8,747

SUCRE.—Les arrivages récens ont largement augmenté le stock, mais le marché se maintient ferme, quoique dans quelques cas on ait fait de légères concessions. Les ventes des trois derniers jours s'élèvent à 1,500 boucauts, à des prix extrêmes de 4½ @ 6⅛c. la livre. Nous n'avons appris aucune vente sur plantation.

SUCRE DE LA HAVANE.—Les affaires sont presque nulles, sans aucun changement dans les prix.

MELASSE.—Les arrivages considérables ont donné au marché l'apparence de l'inactivité, et les prix ont baissé d'une nuance légère. La plus grande partie des achats se fait pour l'Ouest. Une vente sur plantation s'est faite à 24 cents le gallon.

FARINE.—Le marché a éprouvé une nouvelle baisse, par l'effet des nouvelles d'Angleterre. Les affaires sont peu importantes. Les ventes de farine Ohio se font à $4 30 et $4 25, de St Louis, de $4 75 @ $5 le baril.

PROVISIONS.—Le marché n'a éprouvé aucune variation notable depuis notre dernière revue, les affaires ne sont pas très actives. PORC.—Le mess a pris faveur et obtient de $11 @ $11 25 le baril; nous cotons M. O. à $10 50, le prime à $9. BŒUF.—Il ne se fait que peu d'affaires, les ventes se bornent à de petits lots de prime de $6 50 @ 7 le baril. Mess en barils à $9 50, en demi barils, $4 50. GRAISSE.—Les ventes ne sont pas importantes le cours pour qualités extrêmes est de 5½ @ 6¾c. la livre. BACON. Nous n'avons aucun changement à signaler: épaules, 4¼c.; plats côtes, 5⅛c., jambons, de 5½ @ 6¼c. Beurre de l'Ouest de 8 à 12c. peu demandé. Fromage, de 5 @ 7½c. livre.

WHISKEY.—Le marché n'a présenté aucun changement, depuis notre dernier rapport, les ventes ont été modérées à 18½ et 19⅛ par gallon pour le rectifié. L'ordinaire se vend à 19¼ @ 19½ par gallon. On a disposé d'environ 1400 barils pendant ces trois derniers jours.

GRAINS.—Le marché au maïs est très calme depuis notre dernier rapport, les nouvelles arrivées d'Europe dernièrement ayant eu un effet défavorable. Les ventes ont été faites à 44c et 48c, suivant la qualité. Il ne s'est rien fait en avoines; nous les cotons 32 @ 37c par boisseau, en grenier et en sacs. Nous n'avons entendu parler d'aucune vente de blé.

CHANGE.—Il y a eu bonne demande depuis notre dernier rapport, les prix sont très fermement soutenus. Nous cotons Sterling 7 @ 7⅛ pour cent de prime; francs 5f 32½ @ 5f. ... N. York à 60 jours ⅞ @ 2⅛ pour cent d'escompte. Chèques à vue 1/2 @ 3/4 pour cent d'esc.

FRETS.—Il ne s'est rien fait depuis notre dernier rapport. Les cours sont les mêmes.

FRETS.

COTON	Pour Liverpool	½d @ 17/32 la livre
do	Pour Havre	[illegible] la livre
do	Pour New York	[illegible] la livre
do	Pour Boston	[illegible] la livre
TABAC	Pour Cowes, &c.	Point d'embarquement.
do	Pour Londres, direct	Point d'embarquement.
do	Pour Hamb. et Brême	Point d'embarquement.
do	Pour Liverpool	Point d'embarquement.
do	Pour Havre	Point d'embarquement.
do	Pour New-York	$5 00 @ — — le bct.
do	Pour Boston	$5 50 @ — — le bct.
do	Pour Philadelphie	$5 50 @ $10 00 le bct.
SUCRE ET MELASSE—Ports du Nord.		
do	De la côte	Point d'embarquement
do	De la ville	$5 00 @ $0 00 par bct.
BACON	Pour New-York	$3 par boucaut.
do	Pour Boston	$3 par boucaut.
PORC	Pour New York	$1 @ $1 12½ le bar.
do	Pour Boston	90 @ $1 le bar.
FARINE	Pour New York	87½ c. le baril.
do	Pour Boston	87½ c. le baril.
do	Pour l'Angleterre	4s. 6d @ 5s par baril
PLOMB	Pour New-York	Point d'embarquement
do	Pour Boston	Point d'embarquement
CHANVRE	Pour New-York	Point d'embarquement
do	Pour Boston	Point d'embarquement

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orléans.

EXPÉDIÉS.

Navire à vapeur New York, Phillips, Galveston, Hawthorn & Woods.
Navire Edenburgh, Lawson, Liverpool, Goodiner, Pager & co.
Swan, Taylor, Liverpool, Hamilton, MacKinney & co.
Barque Phœnix, Boush, Norfolk et Richmond, F F Beck.
Goel Invincible, Morgan, Brazos, Texas, J H Ashbridge.
Ticonic, Dickman, Curaçao, par New York, S Moss, Jr.
Steamer Hannibal, Chenoweth, St Louis, Budducke, Woods & co.

ARRIVÉS.

Navire May Flower, Crabtree, de Liverpool.
Navire Europe, Baker, de Liverpool.
Navire Lord Maidstone, Raisbeck, de Liverpool.
Navire St Mary, Foster, de New York.
Barque Tecumseh, Ripley, de New York.
Barque Jane Lowden, Coward, de la baie de Rothsay.
Brick Oceanus, Smith, de Philadelphie.
Goel Sarah Jane, ———, de St Marks.
Goel Sarah Bladen, Hopkins, de Covington.
Goel Elodia, ———, de la baie St Louis.
Goel Cora, ———, de Mobile.
Goel Gen Washington, ———, de Mobile.
Steamers Mentoria, Boardman, de Mobile.
Piney Woods, Wolverton, de New Town.
Grace Darling, Dustra, de Cincinnati.
Fashion, Fullerton, de Mobile.
Nathan Hale, Castillo, de St Martinville.
Peytona, Shallcross, de Louisville.
C Connor, Newell, de Rome, Tenn.
Medora, Miller, de Hurricane Bluffs.
Victress, Thomasson, de Field's Mills.
Linwood, Phillips, de Nashville.
Belle Creole, Scott, de Bayou Sara.
Exchange, Allen, de la côte.

EN RIVIÈRE—MONTANT.
Navire Charlotte et le brick Toronto.

DÉPART DES NAVIRES A VAPEUR DE LIVERPOOL ET D'AMÉRIQUE.

	DE LIVERPOOL.	D'AMÉRIQUE.
Unicorn, ———	mars 19	———
Caledonia, Lott	avril 4	mai 1
G. Western, Matthews	avril 11	mai 7
Cambria, Judkins	avril 19	mai 16

DATES.

New-York	mars 23	Liverpool	mars 3
Washington	mars 24	Havre	fev 9
Charleston	mars 26	Mexique	mars 12
Texas	mars 25	Havane	mars 20

L'hon. John Bryce, ci-devant inspecteur de douane à Shreveport, étant maintenant en ville et résidant au No 67, rue Poydras, nous a généreusement permis de lui référer les personnes qui doutent de l'efficacité du Liniment pour les os et les nerfs de Hewes et de l'Elixir Végétal Indien pour la guérison de Rhumatismes, vendu au No 59, rue Poydras. M. B. avait souffert pendant plusieurs années de rhumatismes aigus, et a été guéri par les remèdes ci-dessus. Il se fait un plaisir de recommander ces remèdes à ceux qui sont attaqués des mêmes maux, et plusieurs personnes qui en ont fait usage à sa recommandation ont été parfaitement guéries. 1av

MEDECINES.—Les célèbres médicamens suivans du Dr. Geo. W. Carpenter, sont maintenant en vente par W. T. VREDENBURG & Co., 28, Vieille Levée, agents des manufacturiers:—Salsepareille, Buchu, Liverworth, Wahoo, Creosote, Cubebs et Copahu, Grand Pink Root, Petit Pink Root, Extrait d'Ecorce, Masse bleu, &c. &c. en quantités à la convenance des acheteurs et aux prix des manufacturiers. 20 m

Il a été conduit aux épaves de la troisième municipalité—Une VACHE rouge, marquée A D sur la hanche droite, sans aucune marque visible.
Une VACHE noire, front blanc, ventre et queue blancs, sans marque visible.
Un CHEVAL créole, rouge, sans marque visible.
Un CHEVAL créole, noir, sans marque visible.
Une JUMENT créole, grise, marquée sur la cuisse gauche de derrière F J L, avec son suivant.
Si ces animaux ne sont pas réclamés d'ici au 10 du courant, ils seront vendus à l'encan, le samedi suivant, conformément aux ordonnances.
1er avril—3oa10j M. PRADOS, gardien des épaves.

CONDUIT aux Epaves du 3me District 2de municipalité, une jument alezan, de 14 mains de hauteur, les pieds de derrière blancs, une étoile sur le front.
Un poney bai de 14 mains de hauteur, le pied gauche de derrière blanc et une étoile sur le front.
Une génisse, marquée ... [illegible]
Un poney jument noire, 13 mains de haut, les quatre pieds blancs, figure rase.
Un cheval couleur café au lait, d'environ 14 mains de haut, étampé sur la cuisse gauche, supposé être les lettres S. A.
Un cheval alezan, d'environ 15 mains et demie, les pieds de derrière blancs ... [illegible]
... [illegible]
E. J. ... [illegible]

INSTITUTION Ste. MARIE.

LE soussigné, directeur de cet établissement, fondé en 1838, sur le point de congédier ses classes, remercie collectivement par la voie de ce journal, les parents de ses nombreux élèves de leurs longs témoignages d'estime et d'affection.
Entré jeune dans la difficile carrière de l'enseignement, il en sort après 18 années révolues, avec la conscience d'avoir accompli jusqu'au bout les devoirs qu'il s'était imposés comme instituteur.
Si quelque chose pouvait adoucir les rigueurs de la prochaine séparation d'avec ses élèves, ce serait la pensée d'avoir toujours travaillé à la double culture de leur intelligence et de leur cœur, car si l'une produit l'homme d'éducation et de science, l'autre crée l'homme de bien, et le premier ne se complète et ne prend sa valeur que par les qualités morales et religieuses qui sont l'apanage du second.
1 avril—1 MICHEL SELIGNY.

DEPOT GENERAL DE L'EAU DE BRO CHIERI
CHEZ L. LAVENERE, pharmacien, encoignure Casa calvo et Français, 3me Municipalité, et à la pharmacie de M. Andrieux, encoignure des rues St Louis et Royale. 13 mars—3m

BUREAU DE LA COMPAGNIE DES ARCHITECTES DE LA NLLE. ORLEANS.
LES actionnaires de cette compagnie sont prévenus qu'une élection de cinq directeurs aura lieu au bureau de la Compagnie, passage de la Bourse, entre Conti et Bienville, mardi prochain, 7 avril 1846, à 5 heures précises de l'après-midi.
Par ordre, SOMMEREAU, Secrétaire.
1 avril—4

SACS en pitre—5000 sacs, en débarquement et en mains à vendre par HARROD, DARLING & Co, 49 Commune.

CHANDELLES moulées—de 6 et 8 à la livre, à vendre par HARROD, DARLING & Co. 49 Commune.

CLOUS—1000 barillets de 3 à 60 à la livre, à vendre par HARROD, DARLING & Co, 49 Commune.

SEAUX peints—50 douzaines seaux peints, à vendre par HARROD, DARLING & Co. 49 Commune.

PRODUITS de l'Ouest—Beurre, 150 barillets; Fromage, 250 caisses, Balais de millet, 75 douzaines; Vinaigre, 40 barils, Graisse, 1me qualité, 11 barils, à vendre par HARROD, DARLING & Co. 49 Commune.

FARINE—700 barils, marque de St. Louis, en magasin et à vendre par REYNAUD, CUCULLU & Co, 34 Tchoupitoulas.

PAPIER à lettres français, très fin, à vendre par REYNAUD, CUCULLU & Co. 34 Tchoupitoulas.

POUDRE de chasse—D'Eden Park, en barillets, demi et quarts de barillets, garantie l'égale des marques favorites, en vente chez les soussignés, agens de la manufacture. REYNAUD, CUCULLU & Co. 34, Tchoupitoulas.

FONDS de la Banque des Citoyens, à vendre en sommes à la convenance des acheteurs, par LEOPOLD JEANNET, 22 rue St Louis. 1 avril—6

BOTTES, SOULIERS ET BRODEQUINS—1,000 caisses, formant un assortiment de marchandises fraîches de saison, à vendre par G W DUNBAR, 30 rue de la Douane. 1 avril

WHISKEY—33 barils whiskey, en débarquement du bateau à vapeur Herner et à vendre par MERLE, BEYLLE & Co. 77, Tchoupitoulas.

FARINE—218 barils farine superfine, en débarquement du steamer Herner et à vendre par MERLE, BEYLLE & Co. 77, Tchoupitoulas.

EN magasin et à vendre par le soussigné, 200 barils farine. S. V. BARRETT, 21 Gravier. 1er avril

EN magasin et à vendre par le soussigné—40 caisses kirsch première qualité, 1,000 caisses vin différentes marques, 60 paniers champagne; 100 paniers huile Fagnet et Bordeaux, 40 paniers guignolet d'Anger. S. V. BARRETT, 21 Gravier. 1er avril

CAFE RIO—1000 sacs café Rio vert, en double sacs de toile rebouillés en sacs de pitre, à vendre à la convenance, par J W STANTON & Co. Encoig. Magasins et Lafayette. 1er avril

HUILE et Blanc de Baleine—Huile blanchie et non blanchie pour l'hiver et l'automne, blanc de baleine de New Bedford et Nantucket, dimensions assorties, à vendre par J W STANTON & Co. Encoig. Magasins et Lafayette. 1er avril

CLOUS—400 barillets clous coupés, à vendre à la convenance des acheteurs, par J W STANTON & Co. Encoig. Magasins et Lafayette. 1er avril

BEURRE GOSHEN—100 frequins du comté d'Orange, article supérieur pour les familles, à vendre par J W STANTON & Co. Encoig. Magasins et Lafayette. 1er avril

SACS POUR GRAINS—5,000 sacs épais pour mettre les grains, à vendre en quantités à la convenance des acheteurs par J W STANTON & Co. Encoig. Magasins et Lafayette. 1er avril

L'ECHO DES FEUILLETONS,
LE JOURNAL DES JOURNAUX—LOUIS XIV ET SON SIECLE—LES TROIS MOUSQUETAIRES, illustrés,
PAR ALEXANDRE DUMAS.
REÇU par le Warsaw, la 3e No de l'Echo des Feuilletons, contenant la suite du Moine au Diable, de la 1re livraison du Journal des Journaux, suite de Mlle Brun avec deux nouvelles, Madelle Clairon, par Arsène Houssaye, le Sabbat, par Marie Aycard.
Gravures de modes pour Dames ... [illegible] ... au Journal, pour décembre et janvier.
Louis XIV et son siècle—Livraison formant la fin de ce bel ouvrage.
Par Louisa, actuellement en débarquement, le 4e No des Feuilletons et autres marchandises. Dont la distribution sera faite à nos abonnés ... [illegible]
Les Trois Mousquetaires, par A. Dumas, de 30 à 36 gravures à part, vignettes, culs de lampe, lettres ornées &c. édition illustrée par MM. Fellens & Dubost, éditeurs de l'Echo des Feuilletons, du Journal des Journaux, brochés et reliés.
La lacune qui s'est glissée dans le 2d volume de Louis XIV sera remplie par le prochain arrivage, cette omission ayant été signalée à l'administration, elle s'empressera de la réparer. M. DE LA PLACE, Directeur.
31 mars au bureau de l'Abeille Chartres No. 81.

Eglise Evangélique Française.
Rue Condé, No. 160, entre Hôpital et Quartier.
Service régulier, chaque Dimanche, le matin à 11 heures, et le soir à 7 heures.
Ecole du Dimanche pour les enfants, à 9 1/2 heures A. M.

STATUE DU CHRIST, EN IVOIRE.
POUR satisfaire à la demande d'un grand nombre de visiteurs, l'exposition en sera continuée une partie de cette semaine, et si cela est possible jusqu'à samedi 4 avril, à la GALERIE NATIONALE, rue St. Charles No. 13. Prix des billets, y compris l'entrée de la galerie de Tableaux, 50 cents. 30 mars

Mystères de l'Inquisition.
ON souscrit à cet ouvrage chez M. Gaston Brusle, rue de Chartres, 133, et à l'imprimerie de J. L. Sollée, rue de Chartres, No. 137.
La première livraison paraîtra le 7 avril 1846.
Cet ouvrage sera publié en 20 ou 24 livraisons au prix de DIX CENTS chaque livraison de ... pages ... rendue chez les souscripteurs. 27 mars—4

Mme FRYER,
Encoignure des rues Bienville et Royale.
REÇOIT par le navire Elizabeth, venant du Havre, un bel assortiment de jaconats, mousselines et organdis, grande nouveauté, aussi des batistes d'Ecosse, batistes de soie, etc. etc. Mme F. reçoit encore des chapeaux de paille en tout genre. Elle en fera l'ouverture dans le courant de la semaine. 27 mars

Nouveautes de Paris.
LE soussigné a l'honneur d'informer très respectueusement les dames, que par l'arrivée des navires Corsica, Monument et Elizabeth, il est en possession d'un choix très riche d'articles de printemps qu'il désire écouler à des prix très bas. Son assortiment se compose de mousseline panama, haute nouveauté, balzorine, jaconat transparent, partie de barege riche pour robes, dito extra fin, un grand choix de châles et écharpes de toute description, barège vert, noir et blanc.
Parmi ses envois, a été joint par erreur, une partie de soierie pour robes, qui, vu la saison avancée, seront vendues au-dessous du prix coûtant. Aussi poult de soie noir, moiré, grande largeur, à $2 la yarde, florence cuit, de toute couleur (cerise exceptée) à 50 cents.
Bas et gants de fil d'Ecosse, dito en soie, mouchoirs de batiste fil, unis et brodés, dito à plis, écharpes dentelle blanche pour mariée, châle dentelle noire, etc. etc. Ce qui, joint aux précédentes réceptions, compose l'assortiment le plus varié qu'il y ait en ville.
Le soussigné ose espérer la continuation du patronage bienveillant dont il a été honoré jusqu'ici. Ses marchandises ont d'ailleurs un cachet de distinction tout particulier, et sont de la grande fraîcheur.
27 mars R D FANIS, 146 rue Royale.

GARDES D'ORLEANS, attention,
TIR A LA CIBLE.
La Compagnie prendra les armes, dimanche 5 avril, à 9 heures précises du matin, en grande tenue d'été et avec havresac garni.
La plus grande ponctualité est requise.—Par ordre du capitaine W. ANDRY, sergent major.
N. B.—Après la revue il y aura une élection pour les membres du comité devant servir pour les six mois courant. 30 mars

ARGENTURE Galvanisée—Reçu, un nouvel assortiment d'Argenture galvanisée, procédé de MM. de Ruolz & Elkington, à vendre par LOISON & SILVESTRE. 30 mars 36, rue de Chartres

ABSINTHE SUISSE—90 caisses Absinthe Suisse 2d, dito dito fine, 15 dito dito supérieure; 10 dito Vermouth, 15 dito Kirsh; 15 dito Curaçao, à vendre par LOISON & SILVESTRE. 30 mars 36, rue de Chartres.

SALAISONS—150 caisses salaisons assorties à vendre par LOISON & SILVESTRE. 30 mars 36, rue de Chartres.

HABILLEMENS d'Enfans—Reçu par le ... de New York, un grand et bel assortiment d'habillemens d'été pour enfans de tout âge, confectionnés avec soin et dans les derniers goûts, à vendre par LOISON & SILVESTRE. 30 mars 36 rue de Chartres.

TABAC Vuelta de Abajo, en magasin et à vendre par EDW. CLAGUE. 28 Gravier

SUCRE de la Havane—250 caisses Blanc, jaune et brun, en magasin et à vendre par ED CLAGUE, 28 Gravier. 30 mars

TABAC—48 balles Cuba tripes et capes en magasin et à vendre par ED. CLAGUE. 30 mars 28 Gravier

MIEL—En débarquement du brick T. Street, à vendre par EDW. CLAGUE. 28 Gravier

AMIDON de manioc—30 barils en magasin et à vendre par EDW. CLAGUE. 28, Gravier

SARDINES A L'HUILE—En boîtes et demi boîtes, de la marque de Chatelaine Jr. et Basset, en débarquement de la barque Strafford, de Bordeaux, à vendre par TH BAILLY BLANCHARD, 90 rue de la Douane. 26 mars

COGNAC Pellevoisin en demi et quarts de pipes, attendu par le Lubec, à vendre par TH. BAILLY BLANCHARD, 90 rue de la Douane. 26 mars

CHAUX DE PIERRES, de Thomaston—1,900 barriques chaux de pierres, de Thomaston, en débarquement du brick Kimball, au-dessous des Magasins Rouges, troisième municipalité, en excellent ordre pour l'expédition, à vendre par JOHN STROUD & Co, 36, rue de la Douane, ou à G. W. BROWN, 11, Magasins Rouges, 3me municipalité. 20 mars—3

TABAC—Un petit lot Vuelta de Abajo, récemment reçu et à vendre par WARNEKEN & KIRCKOFF, 25, Bank Place.

FIL à Cordonnier et à Tailleurs—En paquets à la convenance des acheteurs, à vendre en magasin par VANCE & LEPPER, 31 Bienville. 20 mars

LIMONS—Un assortiment de limons ... [illegible] ... VANCE & LEPPER, 31 Bienville.

POMMES DE TERRE—100 barils pommes de terre du Nord, ... [illegible] ... à vendre par ... E B ... 27 mars—3t

CHAPEAUX—... [illegible] ... R G ... [illegible]

RASPAIL.
MANUEL Annuaire de la Santé, à vendre à la librairie de LELIEVRE, Encoignure Royale et Ste Anne. 24 mars

TRAITEMENT RASPAIL.
LES soussignés, seuls dépositaires autorisés par M. V. Raspail, offrent à MM. les pharmaciens et au public en général,
Le Manuel annuaire de la Santé ou Médecine et Pharmacie domestique, par F. V. Raspail.
Aussi,—Tous les médicaments indiqués dans ce traité.
Nota—Ce traitement obtient en Europe un succès prodigieux et mérité.
9 mars—30 F & J LACOSTE, 183 Royale.

TRESOR DE LA POITRINE.
Sirop et Pâte pectorale de mou de veau, de Degenetais, Pharmacien chimiste à Paris.
DE toutes les préparations destinées à guérir les affections de poitrine, aucune n'a obtenu un succès aussi brillant que la Pâte Pectorale de mou de veau.
Cette pâte adoucit très promptement toutes les irritations de poitrine, facilite l'expectoration, calme instantanément les quintes de toux, arrête et guérit la coqueluche. Les rhumes, les catharres les plus rebelles cèdent comme par enchantement à son usage; en un mot c'est le remède le plus efficace contre toutes les affections aiguës ou chroniques de la poitrine et des voies aériennes.
Il ne faut pas confondre la pâte de Degenetais avec ... de lichen d'Islande.
On trouve la pâte et le sirop de mou de veau chez tous les pharmaciens de la Nouvelle-Orléans. Dépôt général pour la vente en gros chez J. Turdos, No 7, rue Conti, dont la signature est apposée à chaque boite. ... 10

LES TROIS MOUSQUETAIRES,
PAR ALEX. DUMAS.
EDITION illustrée, beau format. On souscrit à la librairie de Vor. Hebert, 149, rue de Chartres.
Prix de l'ouvrage complet bien relié ... $4
Payables d'avance.
N. B. L'ouvrage sera illustré par les premiers artistes de Paris. 17 mars

F. V. RASPAIL.
MANUEL ANNUAIRE de la Santé ou Médecine et Pharmacie domestique, 1 volume in 18, est en vente chez VICTOR HEBERT, Libraire, 16 mars 149 rue de Chartres.

HISTOIRE DE LA LOUISIANE,
PAR CHARLES GAYARRE.
PRESENTEMENT en vente à la librairie de VOR. HEBERT, 149, Chartres. 28 fev

CHARTE D'INCORPORATION DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
DIGESTE ANALYTIQUE DES LOIS DE LA LEGISLATURE, FORMANT LA CONSTITUTION DE LA VILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS, compilé par J. W. Collins, revu et publié par C. Morel, Prix, une piastre.
A vendre par AUGUSTE BRUSLE, Encoignure Douane et Chartres. 30 mars—3

Manufacture de Brosses de la Nouvelle Orléans.
No. 25, RUE DU CANAL.
J. HUFTY & Co. appellent l'attention des détaillans et du public en général sur leur grand assortiment de brosses de toute première qualité. Comme ils manufacturent eux-mêmes ils peuvent les vendre à meilleur marché que n'importe quelle maison de cette ville. Ils remplissent les ordres qu'on leur donne.
Ils ont aussi en mains, des soufflets de forge, de toutes grandeurs, garantis.
30 mars—1m J. HUFTY & Co, 25 Canal.

AVIS—M. G. GOHALL, ayant l'intention de s'absenter pour quelque tems et son association avec les soussignés étant expirée, se retire de la société par consentement mutuel à partir de cette date.
Nouvelle-Orléans, 28 mars 1846.
30 mars—3 A. LEDOUX & Co.

AVIS AUX AMATEURS.
PLANTS DE VIGNES—5,000 plants de vignes de toutes qualités, en débarquement du navire Strafford, et à vendre par NUMA LACOSTE, 30 mars 183 rue Royale.

Nouveautés de Printems.
Grand assortiment de Jaconats Français, Batistes, Toiles, Organdies, Mousselines brodées et rayées, Batistes rayées, Barèges et Balzorines, venant d'être déballé, à des prix très modérés.
C. M. SIMPSON, 23, rue de Chartres, encoignure de la rue de la Douane, vient de recevoir de New York et d'Europe, un bel assortiment de Marchandises nouvelles pour le printems, sur lequel il appelle l'attention des dames, savoir:
1 caisse Linons français d'une yarde de largeur, bon teint, à ... cents
1 do Jaconats do do do ...
1 do do do do ...
1 do do do très riche, ...
1 do Organdi très beau, ...
1 do do brodé, à $5 par robe.
Mousselines françaises, garanties bon teint et d'une yarde de largeur, à $5, $5 50 et $3 par robe.
2 caisses Barèges et Balzorine de 44 à 50 cents.
2 do do extra riche de 60 à 75 cents, les mêmes qui sont vendus $1 le mètre à Paris.
5 caisses Toile d'Irlande, très belle pour familles.
3 do Mouchoirs de batiste de 15 cents à $1 la pièce.
3 do Linon à moustiquaires fils et coton.
Aussi—Un grand assortiment de calicots de 9 à 12 1/2 par yarde, garantis bon teint et joli dessins, ainsi qu'un assortiment complet de marchandises pour familles et pour habitation. 31 mars

M. J. AINÉ, Coiffeur, informe les personnes qui veulent bien l'honorer de leur patronage, qu'il vient de recevoir un grand et bel assortiment de Cheveux pour tout genre de coiffures, &c. Ainsi qu'un grand assortiment de parfumeries et tout ce qui convient pour la toilette des Messieurs et Dames.
30 mars Encoignure Bienville et 83, Chartres.

TATOUT Frères,
No. 161, rue de Chartres, encoignure Toulouse.
REÇOIVENT par les derniers arrivages de France et du Nord, un grand assortiment de marchandises à vendre à très bon marché, pour du comptant, un joli assortiment de bas blanc et couleur pour femmes et fillettes, chaussettes écrues et mêlées pour hommes et enfans, bas ... [illegible] ... bas en coton ordinaire, do do en écaille, do papier et en écaille et imitation ... en ivoire et superfins, épingles en paquets à ... bretelles à dents ... [illegible] ... couleur et blanches, du tricotteux et boucles à ... boutons ... [illegible] ... pour pantalons, blanches et vertes, ... cols en satin et mouchoirs de poches ... [illegible] ... numéros, crayons pour papier et pour ardoises, plumes d'acier et ... papier rayé ... [illegible] ... lettre, des à coudre et aiguilles Warrin première qualité, couteaux, ciseaux, rasoirs et cuirs à rasoir, lacets de galon, ... [illegible] ... un lot de chapeaux Sambards ... [illegible] ... un dépôt d'allumettes de première qualité. 31 mars

J. S. DE PALOS,
Professeur de Langues Modernes, auteur d'une Méthode Pratique pour enseigner L'ANGLAIS ET L'ESPAGNOL.
SES cours ont toujours été couronnés de succès et les personnes qui ont déjà étudié l'anglais et l'espagnol, et qui ont fait peu de progrès dans la connaissance de ces langues, en feront de rapides par la méthode de M. Palos.
CONDITIONS PAR MOIS.—Dans la classe, leçons trois fois par semaine, $6 chaque.—Leçons particulières, trois fois par semaine, $12, payables d'avance. S'adresser, à la rue de la Bourse des Marchands, (Exchange Place) 2e porte de la poste, entre les rues Douane et Conti, de 9 heures du matin jusqu'à 1 heure de l'après-midi, et de puis 5 heures du soir jusqu'à 8 heures. 13 fev

La meilleure occasion d'acquérir la Langue Anglaise.
UN COURS de langue Anglaise, d'après le Système Ollendorf, est ouvert par M. EUGENE ESHNA, rue Condé, No. 162, (maison neuve), entre la rue de l'Hôpital et la rue du Quartier. Les personnes qui désireraient le suivre et apprendre facilement à parler et à écrire l'Anglais, sont invitées comme suit:
Les demoiselles de une heure à deux heures et demie.
Les jeunes gens de sept heures à huit heures et demie du soir.
Conditions: $6 par mois d'avance.
M. Eshna continue à donner des leçons en particulier et à recevoir des pensionnaires dans sa famille.
6 mars—1m

EN magasin et à vendre, par le soussigné, 3,300 fusils de munition bons ... [illegible] ... échantillon.
S V BARRETT,
24 mars 28 Vieille Levée et 21 Gravier.

A VENDRE par le soussigné, en débarquement du navire Strafford, de Bordeaux.
200,000 étiquettes dorées, à $4 le mille;
50,000 capsules à bouteilles; 300 1/4 boîtes sardines,
16 caisses 12 bouteilles à la caisse, fruits ... do,
11 do 24 1/2 do do.
S V BARRETT,
24 mars 28 Vieille Levée et 21 Gravier

A VENDRE par le soussigné, en débarquement du navire Monument, du Havre—100 paniers champagne bonne qualité. S V BARRETT,
24 mars 28 Vieille Levée et 21 Gravier

EN magasin et à vendre par le soussigné—300 caisses vin blanc et rouge; 200 caisses do do 24 demi bouteilles à la caisse. 400 paniers huile de Marseille et de Bordeaux. S V BARRETT,
24 mars 28 Vieille Levée et 21 Gravier

RICHARD HAGAN & CO, ... [illegible]
OFFRENT en vente en lots convenables ... café Rio fin vert de la montagne, Havane, ... Guayra, Maracaibo, et Java vieux gouvernement; blanc de baleine de New Bedford et tous les autres articles dans leur ligne d'affaires.
LIQUEURS—1 pipe eau de vie de Cognac, 1 poinçon vieux rum de la Jamaïque, âge de 7 ans, une petite quantité de whisky vieux de blé ... en barriques et en caisses, qualité supérieure et un assortiment de vins de toutes qualités, qui ont été choisis avec beaucoup de soin.
BEURRE CREOLE—aussi bien que celui de Philadelphie. Nous recevons cet article 3 fois par semaine de ... de la côte. 20 mars

DIVERS—3000 galons huile de blanc de baleine d'hiver épurée; 3000 do huile de baleine ... do ... 70 barils huile des Tanneurs; 600 caisses blanc de baleine New Bedford et Boston; 300 caisses chandelles de composition, 100 do de l'Etoile, 300 caisses savon extra No. 1, 50 boîtes thé, Pouchong, 1000 ... clous assortis, 800 barillets blanc de plomb No. 1, et extra et pur, 50 do peinture noire anglaise, à vendre par LEONARD STURTEVANT & Co,
19 mars 12, Vieille Levée.

A VENDRE—UN TERRAIN situé rue ... au faubourg Delord. S'adresser à M. ZAMORA, No. 150, rue Bienville.

S. V. BARRETT a transporté son magasin ... No. 28, Vieille Levée, au No. 21, rue Gravier. 26 mars

A VENDRE par les soussignés
200 colis sucre raffiné de Boston, en pains, morceaux et en poudre,
25,000 sacs en pitres, de deux boisseaux et demi;
1,000 colis thé noir, impérial et poudre à canon;
1,000 barils maquereaux;
450 caisses excellent blanc de baleine New Bedford;
20 surons indigo, 100 caisses savon ... ;
750 barils clous de Boston,
50 barriques riz de la Caroline;
31 mars NORCROSS & POSDICK, 40 Gravier.

CAFE DE LA HAVANE—64 sacs café fin vert, en débarquement du brick T. Street et à vendre par RAYMOND CARUZAC, 31 mars 26 Vieille Levée

FONDS de la Banque des Citoyens en sommes à la convenance des acheteurs, par PIERRE POUTZ, 30, Douane. 31 mars

HABILLEMENS—10 caisses pantalons et vestes en Denims, chemises rayées, à vendre par PROST & Co. Magasins. 31 mars

CHAPEAUX—Un fort assortiment de chapeaux en ... soie, nutria et feutre, à vendre à des prix réduits par PROST & Co. 31 mars

BOTTES, Souliers et Brodequins—Un assortiment général de ces articles, venant directement des manufactures ... par PROST & Co. 10, Magasins

... [illegible] ... RICKER & PEARSON, 60, Camp.

... [illegible] ... RICKER & PEARSON, 60 Camp.